établissements scolaires lausannois:
des produits sains à la récréation

La Municipalité veut favoriser la promotion d'une alimentation équilibrée dans les établissements scolaires lausannois. Pour répondre à une motion de Céline George-Christin, elle établira une liste des produits recommandés par les Ligues de la santé pour la vente de collations à la récréation. Les distributeurs encore en fonction ne contiendront plus de boissons sucrées. Des actions de prévention pourront compléter ces nouvelles dispositions, sous la responsabilité des directions des établissements.

Les études sur la malnutrition des enfants en Suisse sont alarmantes. En juin 2006, un rapport de la Société suisse de nutrition réaffirme le risque élevé d'une mauvaise alimentation pour la santé. Une récente étude vaudoise montre également que près de 14% des enfants sont en surcharge pondérale et que des actions doivent être entreprises dans ce domaine. Si les habitudes alimentaires se construisent avant tout dans le cadre familial, l'école peut contribuer à cet apprentissage.

Ainsi, d'entente avec la conférence des directeurs des établissements scolaires lausannois, la direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation veut favoriser la promotion d'aliments équilibrés lors de la vente de collations dans les établissements secondaires. Les collations des élèves des classes primaires, préparées par les parents à la maison, ne sont pas directement concernées.

La Ville a fait appel aux Ligues de la santé, garant du label «Fourchette verte» dans les réfectoires scolaires, pour faire des propositions. Tenant compte des recommandations de dentistes et de nutritionnistes, elles proposent de favoriser certains aliments (fruits frais, produits laitiers, pain, sandwiches, etc.) et d'en proscrire d'autres (produits à base de pâte feuilletée, pâtisseries, barres de céréales sucrées, etc.). Sur cette base, le service des écoles primaires et secondaires transmettra une liste des produits recommandés aux responsables de la vente des collations. Les distributeurs encore en fonction ne contiendront plus de boissons sucrées, et l'accès à l'eau du robinet devra être facilité. L'installation de fontaines à eau ne peut pas être envisagée, en raison des coûts qu'elle engendrerait.

Le développement d'activités pédagogiques sur le thème de l'alimentation (régularité des repas, absence de grignotage, diversification en faveur des produits frais, etc.) sera également encouragé par les équipes santé dans les établissements scolaires, sous la responsabilité de leur direction. L'ensemble de ces dispositions répond à une motion de la conseillère communale Céline George-Christin.

La direction de l'enfance, de la jeunesse
et de l'éducation

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- **Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, tél. 021 315 62 00**
- **Gérard Dyens, chef du service des écoles primaires et secondaires, tél 021 315 64 10**

Le rapport-préavis n° 2007-1 se trouve sur internet à l'adresse www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 25 janvier 2007

infopresse

Hôtel de Ville
case postale 6904
1002 Lausanne
tél. 021 315 25 50
fax 021 315 20 05
infopresse@lausanne.ch